

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SEANCE

6 JUILLET 2020

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Madame Clara BERMANN, Madame Louise MELOTTO, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT

Pouvoir donné à : Marc JAMMET (Madame Binta SY).

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Madame Nicole KONKI est désignée comme secrétaire de séance.

Il précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte rendu de séance du 22 juin 2020 fait l'objet d'une demande de précision du Groupe « Vivre mieux à Mantes-la-Jolie » concernant la délibération DELV-2020-06-22-25 - CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER FRANCOIS QUESNAY DE MANTES-LA-JOLIE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS.

Il est demandé de préciser les éléments relatifs aux votes des représentants proposés par la liste « Vivre mieux à Mantes-la-Jolie ». En effet, ces aspects figurant dans les « considérant » de la délibération et non pas dans le « décide » n'apparaissaient pas dans le compte-rendu de séance bien qu'ils figurent dans la délibération elle-même. Les voici explicités :

« Considérant que la liste « Vivre mieux à Mantes-la-Jolie » propose les représentants suivants :

- Titulaire :

- Monsieur Mohamed MMADI,

- Suppléant :

- Madame Armelle HERVE,

Considérant que ladite liste recueille les suffrages à main levée suivants :

- Pour : 4 (Monsieur JAMMET, Madame HERVE, Monsieur MMADI, Madame SY),

- Contre : 38 Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Madame Clara BERMANN, Madame Louise MELOTTO,

- Abstention : 1 (Monsieur GONNOT).

Considérant que ne recevant pas la majorité des suffrages, ladite liste est écartée, »

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, aucune précision n'est demandée.

Le Maire sur la base de l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, demande à ce que le Conseil Municipal se tienne à huis clos, au regard de l'actualité relative au Covid-19. Vote à main levée 38 POUR, 4 abstention (Monsieur JAMMET, Madame HERVE, Monsieur MMADI, Madame SY pouvoir donné à Monsieur JAMMET) et 1 ne prend pas part au vote (Monsieur GONNOT).

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville ainsi que du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine.

2. Par 38 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2019 du Budget Principal.

Sortie de Monsieur le Maire

3. Par 37 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2019	Compte administratif 2019
Recettes	74 785 309,79	72 847 396,39
Dépenses	74 785 309,79	61 110 088,47
Résultat de l'exercice 2019		11 737 307,92
Résultat antérieur reporté		6 366 150,55
Résultat cumulé au 31/12/2019		18 103 458,47

Section d'investissement	Budget 2019	Compte administratif 2019	Reports de crédit	Réalisé après reports
Recettes	36 324 884,16	21 206 403,33	3 119 680,64	24 326 083,97
Dépenses	36 324 884,16	20 875 655,54	8 250 539,28	29 126 194,82
Résultat de l'exercice 2019		330 747,79	-5 130 858,64	-4 800 110,85
Résultat antérieur reporté		-256 982,69		-256 982,69
Résultat cumulé au 31/12/2019		73 765,10		-5 057 093,54

Retour de Monsieur le Maire

4. Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal de la manière suivante :

- Huit millions cent trois mille quatre cent cinquante-huit euros et quarante-sept centimes (8 103 458,47 €) à la section de fonctionnement,

- Dix millions d'euros (10 000 000 €) à la section d'investissement.

5. Par 38 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2020 par chapitre et opération du budget principal de la Ville qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	77 514 381,37 euros	77 514 381,37 euros
Section d'investissement	34 285 383,08 euros	34 285 383,08 euros

6. Par 32 voix POUR, 11 ne prennent pas part au vote (Monsieur Khattari EL HAIMER, Monsieur Amadou DAFF, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'attribuer** aux associations et organismes les subventions telles que prévues dans l'annexe ci-jointe,
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les associations et leurs éventuels avenants,
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les écoles privées Notre-Dame et Eva de Vitray et leurs éventuels avenants.

7. Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **de reconduire** dans le cadre de la nouvelle mandature 2020-2026, pour le budget principal le régime de droit commun, à savoir le régime des provisions semi budgétaires pour l'ensemble des provisions à constituer.
- **de reprendre** à hauteur de 220 092,03 € les provisions constituées par délibération du 8 avril 2019 pour les risques désormais éteints concernant le non recouvrement d'un titre émis en 2018 envers une association d'un montant de 20 092,03 € et un litige commercial d'un montant de 200 000 €.
- **de constituer** et de fixer une nouvelle provision à hauteur de 450 861,80 euros pour les nouveaux risques connus et susceptibles de se matérialiser, portant ainsi le montant total estimé provisionné pour les risques inhérents à l'activité de la collectivité à 585 861,80 euros, afin de faire face aux potentiels risques financiers attachés inhérents à l'activité de la collectivité ;
- **d'approuver** le maintien de ces provisions, en les ajustant annuellement le cas échéant en fonction de l'évolution des risques, jusqu'à ce que pour les risques contentieux, les jugements soient devenus définitifs ; que ces provisions donneront lieu à reprise en cas de réalisation des risques ou lorsque ces risques ne seront plus susceptibles de se réaliser.

8. Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT), 4 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **d'adopter** le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Quartier des Peintres – Médecins Nord » selon le tableau suivant :

Montant de la convention 11 403 950 € TTC	AP 04/07/2011	AP 06/07/2015	AP 04/07/2016	AP 27/03/2017	AP 06/07/2020	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total CP	
Dépenses:																				
Abords Pôle Nautique																				
Quartier des Peintres et Médecins Nord	11 518 950	11 722 102	11 722 102	11 259 551	11 293 494	54 551	2 078 648	550 000	2 336 352	950 000	1 940 000	1 640 000	1 710 000				33 943		11 293 494	
Bassin écologique école Mallesse																				
Autorisation de programme de Dépenses	11 518 950	11 722 102	11 722 102	11 259 551	11 293 494	54 551	2 078 648	550 000	2 336 352	950 000	1 940 000	1 640 000	1 710 000	0	0	0			11 293 494	
Recettes:																				
Subvention Etat	4 550 497	4 550 497	4 550 497	3 230 091	3 230 091	0	779 863	602 306		325 991		576 481		0		0			945 450	3 230 091
Subvention Département	1 500 000	1 500 000		481 491	481 491			300 000	181 491											481 491
Subvention Région			620 355	1 856 187	1 856 187					427 049	522 955	585 288	320 895							1 856 187
CAMV	956 008	956 008	956 008	769 476	769 476				769 476											769 476
Autorisation de programme de Recettes	7 006 505	7 006 505	7 626 860	6 337 244	6 337 244	0	779 863	902 306	950 967	753 040	522 955	1 161 769	320 895	0	0	0	0	0	945 450	6 337 244
A la charge de la Ville	4 512 345	4 715 597	4 095 242	4 922 307	4 956 250	54 551	1 298 785	352 308	1 385 385	156 960	1 417 045	478 231	1 360 105	0	0	0	0	0	945 450	4 956 250

9. Par 39 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- d'adopter le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes » selon le tableau suivant :

Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
		2018	2019	2020	2021
Dépenses (TTC)	2 100 000,00 €	24 647,87 €	1 775 664,03 €	244 317,24 €	55 370,86 €
Recettes	1 340 000,00 €	156 000,00 €	283 106,00 €	900 894,00 €	
COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE	760 000,00 €	- 131 352,13 €	1 492 558,03 €	656 576,76 €	55 370,86 €

10. Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT), 4 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- d'adopter le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Aménagement des Squares Brioussel et Gabrielle d'Estrées » selon le tableau suivant :

Aménagement des squares Brioussel et Gabrielle D'Estrées	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
		2018	2019	2020	2021
Dépenses (TTC)	4 000 000,00 €	112 078,80 €	1 883 953,36 €	1 031 000,00 €	972 987,84 €
Recettes	1 895 000,00 €	- €	1 250 000,00 €	349 276,00 €	295 724,00 €
COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE	2 105 000,00 €	112 078,80 €	633 953,36 €	681 724,00 €	677 243,84 €

11. Par 39 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- d'adopter le montant définitif d'Autorisation de Programme et le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Agrandissement de l'école Albert Uderzo » selon le tableau suivant :

Extension école Albert UDERZO	Autorisation de programme	Autorisation de programme au 06/07	Crédits de paiement			
			2017	2018	2019	2020
Dépenses (TTC)	3 500 000,00 €	3 447 449,12 €	693 649,03 €	2 688 045,83 €	65 754,26 €	
Recettes	1 223 220,00 €	1 223 220,00 €	- €	148 146,00 €	- €	1 075 074,00 €
Coût net à charge de la Ville	2 276 780,00 €		693 649,03 €	2 539 899,83 €	65 754,26 €	- 1 075 074,00 €

12. Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2019 du Budget Annexe de la ZAC des Bords de Seine.

Sortie de Monsieur le Maire

13. Par 37 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2019	Compte administratif 2019
Recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00
Résultat de l'exercice 2019		0,00
Résultat antérieur reporté		576 486,99
Résultat cumulé au 31/12/2019		576 486,99

Section d'investissement	Budget 2019	Compte administratif 2019	Reports de crédit	Réalisé après reports
Recettes	5 880,00	5 880,00	0,00	5 880,00
Dépenses	5 880,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice 2019		5 880,00	0,00	5 880,00
Résultat antérieur reporté		-5 880,00		-5 880,00
Résultat cumulé au 31/12/2019		0,00		0,00

Retour de Monsieur le Maire

14. Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget de la ZAC des Bords de Seine de la manière suivante :

- 576 486,99 euros à la section de fonctionnement.

15. Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif 2020 par chapitre du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes
0,00 €	576 486,99 €

La section est donc en suréquilibre de 576 486,99 €.

Section d'investissement :

Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

16. Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT), 4 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- de prendre acte du bilan 2019 des acquisitions et cessions immobilières.

Sortie de Monsieur EL HAIMER

17. Par 37 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de fixer comme suit la liste des 32 contribuables susceptibles d'être désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires :

Madame Fadila BETTOUCHE	7, boulevard des Cygnes 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET	5, place Armand Cassan 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Christel DUBOIS	1, rue du Lavoir 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur Bernard LAUNOIS	2, impasse Jean de Béthencourt 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur Erdogan MALCOK	6, rue Blaise Pascal 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Aydagül SALTAN	13, rue Louis Blériot 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur Khaled BENCHINOUNE	1, chemin de la Tuilerie 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur Hamid IKKEN	1, quai de la Tour 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur Florent GAVARIN	34, rue Vasco de Gama 78200 Mantes-la-Jolie
Magali SUNER-LEFEU	7 bis, rue des Garennes 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Catherine ESCRICH	10, allée Jacques Braunstein 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Nadine WADOUX	6, rue des Crosnières 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Mimoun EL AMRI	56, rue Nationale 78200 Mantes-la-Jolie
Michel POTREL	68 ter, rue Castor 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur François GALAN	98, rue des Coquilles 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur Serge VERREY	35, rue Alphonse Durand 78200 Mantes-la-Jolie

Suppléants :

Madame Heather DEUTSCH	15, quai des Cordeliers 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Iène LUANGKHAM-NABART	6, rue de Lorraine 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Claudy BOUCHER	23, Rue des Clos 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Saïda AHAMADA DJAE	3, allée Adolphe Pégoud 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Françoise ROBIOLLE	3, rue Christophe Colomb 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Anne-Marie OSTYN	7, allée du Val Sully 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Mireille MERLIN	87, rue de Gassicourt 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Joëlle OUAHIB	47, rue de la Liberté 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Sophie PARDON	2, rue Charles de Foucault 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur Albert PERSIL	7, rue Jean Laperouse 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Catherine DESCHAMPS	4, rue de la Tour Grise 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur Saadat HUSSAIN	59, rue de la Papeterie 78200 Mantes-la-Jolie
Madame Aissata DIAW	6, rue de la Tour Grise 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur Dominique TONNENX	47, rue Nationale 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur Jean-Paul LECA	224, boulevard du Maréchal Juin 78200 Mantes-la-Jolie
Monsieur Patrice PHANH	125/127, boulevard du Maréchal Juin 78200 Mantes-la-Jolie

Retour de Monsieur EL HAIMER

18. Par 38 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de désigner, Monsieur Benjamin VIALAY, 9^{ème} adjoint en charge notamment des Finances, pour siéger et représenter le Maire, Président de droit, au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

19. Par 38 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur le poste de « Directeur Général des Services »,

- de créer l'emploi de Coordonnateur du CLSM dans le cadre d'un contrat de projet, à temps non complet (50%) pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite de six ans,

- d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement des articles 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur le poste d'Assistant(e) de Direction - Coordinateur(trice) d'activités RH,

- de créer un poste de Rédacteur dans le cadre de mouvements statutaires,
- de modifier le tableau des effectifs,
- de préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Sortie de Monsieur BEDIER

20. Par 41 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'approuver l'instauration du télétravail au sein de la Ville de Mantes-la-Jolie à compter de septembre 2020 selon les conditions et modalités de mise en œuvre telles que définies par la présente délibération, ainsi que par la Charte du télétravail.

21. Par 42 voix POUR

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer le protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne.

22. Par 42 voix POUR

DECIDE :

- d'abroger la Commission d'Appel d'Offres, se réunissant en jury de concours lors de certaines procédures, instaurée par la délibération du 25 mai 2020,
- de créer une Commission d'Appel d'Offres, se réunissant en jury de concours lors de certaines procédures, selon la composition suivante :
 - Titulaires :
 - o Monsieur Benjamin VIALAY,
 - o Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET,
 - o Monsieur Bernard LAUNOIS,
 - o Madame Atika MORILLON,
 - o Monsieur Marc JAMMET,
 - Suppléants :
 - o Monsieur Aliou GASSAMA,
 - o Madame Saïda AHAMADA DJAE,
 - o Madame Nicole KONKI,
 - o Monsieur Hamid IKKEN,
 - o Monsieur Thierry GONNOT.

23. Par 37 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- de désigner comme correspondant défense pour la Ville :

- Monsieur Marc DOLINSKI.

24. Par 37 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'approuver le projet d'avenant n°8 au contrat de délégation,

- d'autoriser le Maire à signer, ledit avenant avec la société INDIGO Infra CGST.

Retour de Monsieur BEDIER

25. Par 42 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'approuver la création d'une nouvelle formule de stationnement dans les parcs en ouvrage du centre-ville, sous la forme d'un « Pass », deux (2) jours ou trois (3) jours, à compter du 1^{er} septembre 2020,

- d'adopter les tarifs suivants :

- « Pass deux (2) jours » : forfait de dix (10) euros.
- « Pass trois (3) jours » : forfait de quinze (15) euros.

26. Par 38 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- D'abroger la délibération n° DELV-2014-04-06-26 du Conseil Municipal du 6 avril 2014,

- De créer deux (2) commissions mixtes des marchés forains de la Ville de Mantes-la-Jolie, l'une pour le Centre-Ville, l'autre pour le Val Fourré ;

- De fixer au titre de représentant du Conseil Municipal un (1) membre élu qui en assurera, en l'absence du Maire de la commune, la présidence ;

- De désigner Madame Carole PHILIPPE, 2^{ème} adjointe au Maire dans le domaine du Commerce, es-qualité de membre élu au sein desdites commissions.

27. Par 38 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'émettre un nouvel avis favorable autorisant le Maire à modifier le nombre de dérogations au repos dominical après le 31 décembre 2019 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en les portant de cinq (5) à douze (12), et à fixer en conséquence de nouvelles dates d'ouverture des magasins le dimanche pour l'année 2020, modifiées comme suit :

- Soldes d'hiver : 12, 19, 26 janvier et 2 février.
- Soldes d'été : 19 et 26 juillet puis 2 et 9 août.
- Fêtes de fin d'année : 6, 13, 20 et 27 décembre.

28. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à acquérir cinq cents vingt (520) cartes postales anciennes, pour être conservées aux Archives municipales pour un montant de mille cinq cents (1 500) euros TTC,

- d'autoriser le Maire à signer l'acte contractuel correspondant à cette acquisition.

29. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'accepter les futurs dons et legs relatifs à la collecte « #Mémoireduconfinement » dès lors qu'ils ne comportent aucune charge financière,

- d'autoriser le Maire à signer les contrats de dons et documents afférents.

30. Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mantes-la-Jolie au groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement au titre de l'année 2020 et pour la durée du mandat,

- **d'autoriser** le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 1 000 €,
- **de désigner** comme représentant titulaire à l'Assemblée Générale du GIP Y-CID Monsieur Michel VIALAY,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter des aides financières et matérielles auprès du GIP « Yvelines Coopération Internationale et Développement »,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents afférents et leurs éventuels avenants.

31. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** l'organisation du Trail de la Galette le 16 janvier 2021,
- **d'approuver** le montant de 13 euros de frais d'inscription,
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions de parrainage pertinentes pour l'organisation de l'évènement et tout document afférent.

32. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la modification du tarif fixe horaire, porté à un euro dix centimes (1,10) de l'heure, mis à jour chaque année, pour accueillir au sein des établissements d'accueil du jeune enfant des mineurs placés en famille d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

33. Par 42 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** la participation à l'enquête Filoué,
- **de faire apparaître** dans le règlement de fonctionnement cette affiliation.

34. Par 37 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Madame Aissata DIAW), 5 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'accorder** aux associations les subventions au titre du Contrat de Ville 2015-2020, en réponse à l'Appel à Projets Politique de la Ville, pour la programmation 2020, selon les thématiques suivantes :

Culture :

Association	Actions	Montants
Blues sur Seine	Ateliers artistiques en QPV	1 500 €
Centre Culture le Chaplin	L'Atelier des petits reporters	3 000 €
Collectif 12	Ateliers de pratiques artistique	2 000 €
LFM	Atelier multimédia Etat & Civils	4 000 € 1 000 €
Start2step	Ecole Start2step	1 500 €
Association des jeunes de Lewe	Vivre et aider par la culture artistique	1 000 €
Association le Labo des histoires	Ados culture	1 000 €

Sport :

Association	Actions	Montants
Association Sportive Mantaise	Mantois sport en seine - hors VVV	9 000 €
	Mantois sport en Seine - VVV	9 000 €
	Fête le Mur	900 €
Foot Club du Mantois 78	Opération cité foot	4 000 €
	Football au féminin « Ma place sur le city du quartier »	2 000 €
	Enseignement de la pratique du football « ma santé avant tout »	16 000 €
	Inter-quartiers « Et si on jouait en aout »	2 000 €
Mantes 78 Muay Thai Club	Action d'animation sportive et de prévention dans le QPV	1 500 €
Sport Attitude 78	Animation sportive en QPV	1 800 €
Taekwondo Val de Seine	Ecole éducative de taekwondo	2 000 €

Education :

Association	Actions	Montants
A.R.O.A	Soutenir la réussite des parcours de formation des enfants et des adultes	2 000 €
E.I.A.P.I.C	Sur le chemin de la citoyenneté	2 000 €
	Seconde Editions des talents du Mantois	1 000 €
	S'informer pour mieux s'orienter	700 €
	« J'ai un projet donc je suis »	1 000 €
	Parcours d'excellence	1 000 €
Eveil Mat'ins	Ateliers de sociabilisation	3 000 €
K.J.P.F	Education Parentale	1 500 €
S.S.A.A.D	Médiation scolaire, éducative et familiale	1 000 €
Mantes Espérances Banlieues	Atelier Vie Citoyenne	2 000 €

Prévention tranquillité :

Association	Actions	Montants
Collectif Mantais de Médiation	Médiation sociale et dispositif des correspondants de nuit en QPV	37 000 €

Parentalité :

Association	Actions	Montants
Collectif des Femmes des Garennes	Baobab	2 000 €
E.I.A.P.IC	Et si on jouait ?	1 000 €
K.J.P.F	Médiation parentale	2 000 €

Lien social :

Association	Actions	Montants
Afro Caribbean Style	Chasse aux trésors	1 000 €
Association Jeunesse Physicien	Les jardins humains	600 €
La cuisine des kairas	Atelier de mobilisation des jeunes	1 500 €
C.H.P.M	Médiation	500 €
Cœur de Fouta	Un mode de vie éco-responsable	500 €
A.E.T	Vélo et découverte	3 500 €
Ecole Française des Femmes	Ateliers de français	1 500 €
Working Girl	Journée de la femme « violence conjugale »	3 000 €
C.I.D.F.F	Accès aux droits	1 500 €

Insertion :

Association	Actions	Montants
E.I.A.P.IC	PotentielLES	1 000 €
K.J.P.F	ASL Pré emploi	1 500 €
S.S.A.A.D	ASL Pré-emploi	1 500 €

Cadre de Vie :

Association	Actions	Montants
Cœur de Fouta	Viens voir mon quartier	500 €
C.H.P.M	Projet environnement	1 000 €

- d'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir ainsi que tout document afférent.

35. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- de permettre la continuité des permanences vaccinales du CHIMM au sein de la collectivité,

- de mettre à disposition du CHIMM gracieusement un bureau adapté aux permanences vaccinales,

- **de mettre à disposition** du CHIMM un agent administratif lors des séances de vaccination des mercredis,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions citées.

36. Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **de céder** à l'Association socio-culturelle Thierno Mansour Barro, au prix de 150 000 euros, en l'état, le pavillon sis 25 boulevard Georges Clémenceau et le terrain attenant, l'ensemble cadastré AR n° 156 pour une superficie totale de 601 m² environ,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

37. Par 39 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, une prorogation d'un an du délai d'attribution par la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France de la subvention à l'opération de requalification du square du Château, en vue d'un avenant au Contrat d'Aménagement Régional de la commune de Mantes-la-Jolie.

38. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprise à destination des commerces, bars/restaurants, hôtels et artisans de la Ville de Mantes-la-Jolie,
- **d'approuver** le règlement annexé à la présente délibération relatif au dispositif d'aide exceptionnelle communale,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter auprès du Département des Yvelines le refinancement des aides apportées à chaque bénéficiaire, dans le cadre du « dispositif départemental d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans pour faire face à leurs échéances immobilières »,
- **d'autoriser** le Maire de Mantes-la-Jolie à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

39. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

Motion pour soutenir l'ensemble des usagers de la gare de Mantes-la-Jolie prenant les transports en commun.

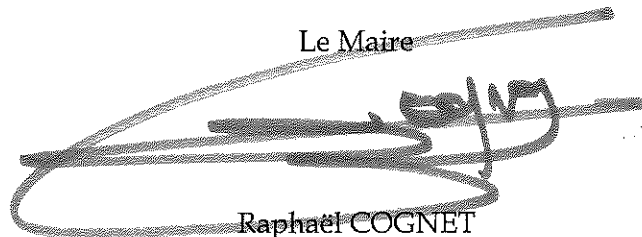
EXPRESSION ORALE

Groupe « Vivre mieux à Mantes-la-Jolie »

Le groupe demande solennellement à l'Etat d'exiger du groupe RENAULT la garantie du maintien du site RENAULT à FLINS, de la mise en place d'une stratégie de relocalisation de la production sur site et l'annulation sine die de tout licenciement.

Le Maire lève la séance à 22h54 remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 5 octobre 2020.

Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. COGNET', is written over the printed name. The signature is composed of several thick, sweeping strokes.

Raphaël COGNET